RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de moyens de paiement et de carburants pour les véhicules municipaux

---

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 14 décembre 2026 à 12:00

Commune de ROGNAC
1 Place de l'Hôtel de Ville
BP 10062
13655 ROGNAC Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture de moyens de paiement et de carburants pour les véhicules municipaux
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
6.1 - Transmission électronique 7
6.2 - Transmission sous support papier 8
7 - Examen des candidatures et des offres 8
7.1 - Sélection des candidatures 8
7.2 - Attribution des marchés 8
7.3 - Suite à donner à la consultation 9
8 - Renseignements complémentaires 9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9
8.2 - Procédures de recours 9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture de moyens de paiement et de carburants pour les véhicules municipaux

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants et de moyens de paiement associés destinés à l'approvisionnement des véhicules et engins communaux. Il comprend la fourniture de multi-carburants et d'AdBlue au moyen de cartes accréditives, la fourniture de gazole non routier (GNR), ainsi que la fourniture de carburant de synthèse 2 temps destiné aux engins de motoculture. Le marché est décomposé en trois lots distincts correspondant à ces différentes prestations.

Lieu(x) d'exécution :
Lot n°01 : Stations-service et réseau du partenaire sur le territoire National
Lots n°02 et 03 : Livraisons sur site : Centre Technique Municipal - 25 avenue Jean Mermoz - 13340 ROGNAC

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de multi-carburants et AdBlue au moyen de cartes accréditives
02	Fourniture de GNR
03	Fourniture de carburant de synthèse 2 temps pour les engins de motoculture

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09100000-0	Combustibles
09134200-9	Carburant diesel
09132000-3	Essence

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
01	09200000-1	Produits pétroliers, charbon et huiles			
02	09200000-1	Produits pétroliers, charbon et huiles			
03	09211100-2	Huiles pour moteurs			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Il est téléchargeable sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

POUR CHAQUE LOT - pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat – **CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE**	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
MAIRIE DE ROGNAC
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
19 avenue du Général de Gaulle
2ème étage
BP 10062 – 13655 ROGNAC Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Analyse des offres avant examen des candidatures :
Conformément à l'article R2161-4 du Code de la commande publique, dans le cadre de la présente procédure, le maître d'ouvrage procède à l'analyse des offres avant toute vérifications des candidatures.

Si un opérateur économique ne satisfait pas aux conditions de participation définies dans le règlement de la consultation ou s'il ne produit pas les justificatifs demandés dans le délai imparti, sa candidature sera déclarée irrecevable et son offre éliminée.

Le soumissionnaire classé immédiatement après pourra alors être sollicité.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante POUR LES 3 LOTS :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 2

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://marseille.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 2
Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://marseille.tribunal-administratif.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interdépartemental de Réglement Amiable des Litiges- Préfecture de région
2 Boulevard de Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

ANNEXE 1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Critères et sous-critères

LOT 1 : Fourniture de multi-carburants et AdBlue au moyen de cartes accréditives

1°: Critère pondéré à 50 % - Prix des prestations apprécié à partir du montant total remisé du DQE (Détail quantitatif estimatif) noté **/50**

2°: Critère pondéré à 40% - **Valeur technique** appréciée à partir des informations du mémoire technique noté /40

- Qualité des cartes accréditives notée 5 sous-critères notes **sur/40**

1. Modalités de commande et délai de mise en service: L'analyse se fera sur les précisions apportées par l'entreprise, sur les modalités et délai mis en œuvre lors de la commande de cartes. Elles porteront sur la méthode employée lors de la prise de la commande, sur l'information apportée sur le délai de mise en œuvre de la commande et délai de la mise en service des cartes accréditives après réception.**8 pts**
2. Procédure et délai de prise en compte en cas de perte/vol et modalités de remplacement : L'analyse se fera sur le dispositif de sécurité des cartes (24H/24H, 7J/7J) : le contenu du dispositif de sécurité en vigueur en cas de perte ou de vol de carte permettant de dégager la responsabilité de la personne publique. Indiquer le numéro d'appel, Procédure de mise en opposition des cartes volées ou perdues. **8 pts**
3. Modalités sur la gestion des données: La mise à disposition des fichiers informatiques relatifs aux données détaillées des enlèvements de carburants comprenant dates/heures, lieux, quantités, coût, type et choix de carburant, etc..., et présentation de la plateforme de suivi des transactions (compatibilité, modalités d'export, hotline…). **8 pts**
4. Modalités de renouvellement, délai de prise en compte en cas de détérioration, de résiliation ou de modification d'une carte accréditive. L'analyse se fera sur les informations apportées sur les modalités de renouvellement, prise en compte en cas de détérioration ou modification des cartes. **8 pts**
5. Autres services associés : L'analyse se fera sur les précisions apportées par l'entreprise sur les modalités et délai mise en œuvre pour les autres services associés à la gestion par carte accréditives. 8 **pts**

3° Critère pondéré à 10% - **Critère environnemental** : Performances en matière de protection de l'environnement : le critère environnemental sera apprécié de la manière suivante sur : **10 pts**

- Performance environnementale des carburants : Caractéristiques des carburants disponibles, présence éventuelle de composants renouvelables, données comparables d'émissions sur le cycle de vie. Caractéristiques documentées des carburants proposés et, pour l'AdBlue, conformité aux spécifications requises et données environnementales pertinentes disponibles **(5 pts)**
- Approvisionnement et distribution : Couverture du réseau accessible, possibilité de limiter les déplacements spécifiques pour le ravitaillement et données disponibles sur les trajets ou émissions associés Modalités de délivrance limitant les déplacements de ravitaillement et disponibilité des données relatives aux émissions associées **(3 pts)**
- Traçabilité : Relevés dématérialisés des consommations, identification des carburants et données permettant d'établir un bilan environnemental de la flotte Distinction des consommations de carburants et d'AdBlue, relevés dématérialisés et indicateurs périodiques **(2 pts)**

LOT 2 : Fourniture de GNR

1°: Critère pondéré à 50 % - **Prix des prestations** apprécié à partir du total remisé du DQE (Détail quantitatif estimatif) noté **/50**

2°: Critère pondéré à 40 % - **Valeur technique** appréciée à partir des informations du mémoire technique noté **/40 :**

- Délais de livraison notés **sur 20**
- Souplesse modalité de commande notée **sur 20**

L'analyse se fera sur les précisions apportées par l'entreprise sur les modalités mises en œuvre lors de la commande : Modalité de la prise de commande par l'entreprise, modalité de confirmation de la commande, confirmation du jour de livraison, heure de livraison…

3°: Critère pondéré à 10% - Critère environnemental : Performances en matière de protection de l'environnement : le critère environnemental sera apprécié de la manière suivante sur: **10 pts**

- Performance environnementale du GNR : Composition du produit, éventuelle incorporation de composants renouvelables autorisés et réduction documentée des émissions de GES sur le cycle de vie **(5 pts)**
- Impact environnemental des livraisons : Optimisation des tournées, limitation des trajets à vide, organisation des livraisons et indicateurs d'émissions associés **(3pts)**
- Traçabilité des fournitures : Bons de livraison, identification des produits et volumes, justificatifs de composition et bilan périodique des livraisons **(2pts)**

LOT 3 : Fourniture de carburant de synthèse 2 temps pour les engins de motoculture

1°: Critère pondéré à 50 % - **Prix des prestations** apprécié à partir du total remisé du DQE (Détail quantitatif estimatif) noté /50

2°: Critère pondéré à 40% - **Valeur technique** appréciée à partir des informations du mémoire technique noté **/40**

- Délais de livraison noté **sur 20**
- Souplesse modalité de commande noté **sur 20**

L'analyse se fera sur les précisions apportées par l'entreprise, sur les modalités mises en œuvre lors de la commande : Modalité de la prise de commande par l'entreprise, modalité de confirmation de la commande, confirmation du jour de livraison, heure de livraison.

3° Critère pondéré à 10% - **Critère environnemental :** Performances en matière de protection de l'environnement : le critère environnemental sera apprécié de la manière suivante sur : **10 pts**

- Performance environnementale du carburant : Données sur les émissions de GES sur le cycle de vie, origine des matières premières, composition et éventuels avantages environnementaux démontrés **(5 pts)**
- Approvisionnement et conditionnement : Réduction des impacts des livraisons, limitation des emballages et possibilité de reprise ou de recyclage des emballages, lorsque cela est propose **(3 pts)**
- Traçabilité et suivi: Fiches techniques, fiches de données de sécurité, justificatifs environnementaux et suivi des quantités fournies **(2 pts)**

Le jugement des offres sera effectué de la manière suivante :

Pour le critère « Prix »

Pour les lots 01,02 et 03

La notation de l'offre de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :
N = nb de points du critère x (Pm/P)
Dans laquelle : N = note
Pm = prix du candidat le moins disant P = prix de l'offre du candidat

Le montant utilisé pour l'analyse des offres est le montant total remisé HT du DQE.

Pour le critère « Valeur technique »

Pour les lots 01,02 et 03

Notation comme suit des éléments du sous-critère :

Note d'appréciation	Niveau de réponse
0/5	Aucun élément fourni ou aucun élément permettant d'évaluer la performance demandée
1/5	Éléments très insuffisants, peu précis ou faiblement justifiés
2/5	Réponse partielle, avec des justificatifs limités
3/5	Réponse satisfaisante et justifiée
4/5	Réponse très satisfaisante, documentée et assortie d'engagements concrets
5/5	Réponse excellente, avec des performances quantifiées, vérifiables et particulièrement pertinentes

Pour le critère « environnemental » :

La valeur environnementale de l'offre sera appréciée au regard des caractéristiques environnementales des produits proposés et des modalités d'approvisionnement et de suivi prévues pour l'exécution du marché.

Il sera évalué selon les sous-critères suivants :

Sous-critère 1 – Performance environnementale des produits proposés : 5 points. Seront examinées les caractéristiques environnementales des carburants et produits proposés, notamment leur composition, l'éventuelle présence de composants issus de ressources renouvelables, ainsi que les données justifiant les émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie, lorsque ces éléments sont pertinents pour le lot concerné.

Sous-critère 2 – Réduction de l'impact environnemental de l'approvisionnement : 3 points. Seront examinées les mesures concrètes proposées pour limiter les impacts environnementaux liés à la distribution et à la mise à disposition des produits, notamment l'optimisation des livraisons, la limitation

des déplacements spécifiques de ravitaillement et, le cas échéant, la réduction des emballages et des déchets.

Sous-critère 3 – Traçabilité et suivi environnemental des fournitures : 2 points. Seront examinées les modalités de suivi des quantités fournies, la disponibilité des données relatives aux produits et aux consommations, ainsi que la production de justificatifs et d'indicateurs permettant à l'acheteur de suivre les performances environnementales des fournitures.

Les candidats fourniront les éléments techniques et justificatifs permettant d'apprécier chaque sous-critère, notamment les fiches techniques des produits, les données environnementales disponibles, les éléments relatifs aux modalités de distribution et un exemple de relevé ou de bilan périodique, selon les caractéristiques du lot concerné. L'évaluation sera réalisée au regard du contenu de l'offre, de la précision des informations fournies, de leur caractère vérifiable et de leur pertinence au regard de l'objet du lot.